

Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7 - 551 34 14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 11 MARS 1988

Au début de l'Assemblée générale GENEVIEVE DE GAULLE-ANTHONIOZ nomme nos camarades disparues dans l'année : Louise Alcan, de Paris ; Germaine Amiot, de Paris ; Jeanne Beaufort, de Cluny ; Renée Berthier, de Chambéry ; Marguerite Billard, de Paris ; Suzanne Bohl, de Belfort ; Germaine Bowman, d'Angers ; Pierrette Cecci, de La Couronne ; Paule Clément, de Nice ; Maria Colin, de Laxou ; Simone Couvert, d'Allevard-les-Bains ; Joséphine Delesaive, de Sallanches ; Marie Deniau, de Nantes ; Geneviève Dupont, née Favre, de Paris ; Etienne Dupoux, de Guéméné-Penfao ; Yvonne Dupuy, de Paris ; Suzanne Dutet, de Paris ; Marguerite Flamencourt, de Beaugency ; Madeleine Flottat, de Montbéliard ; Marguerite François, de Nice ; Marie-Marguerite Fuchs, née Wolf, de Strasbourg ; Marthe Gaillard, de Lyon ; Paulette Gastou, de Perpignan ; Jeanne Goupille, de Tours ; Yvonne Heulin, de Paris ; Marie Hoffmann, de Nancy ; Marie-Louise Jacqueson, de Cheilly-les-Maranges ; Viviane Koboziess, d'Alfortville ; Suzanne Koehler, de Paris ; Yolande Lagrave, de Bordeaux ; Annick Le Bert, de Cesson-Sévigné ; Andrée Leconte, de Livry-Gargan ; Violette Le Guillerme, de Paris ; Marie Lemée, de Paris ; Alphonse Lizé, de Guéméné-Penfao ; Jane Louis, de Dives-sur-Mer ; Eugénie Merck, d'Héricourt ; Germaine Meyer, de Cannes ; Geneviève Moet, de Paris ; Alice Morel, de Paris ; Thérèse Mouzon, de Trévoux ; Marie-Berthe Paubert, de Montmorency ; Madeleine Perrin, de Neufchâtel-en-Bray ; Amandine Perrot, de Thann ; Madeleine Roclore-Bullier, de Nice ; Lucienne Simier, d'Angers ; Germaine Soldevila, de L'Union ; Germaine Thom, d'Appenans ; Adrienne Tourman, de Jœuf ; Yvonne Ziegler, de Pont-l'Évêque.

Après la minute de silence, Geneviève souhaite la bienvenue à chacune et plus particulièrement à Marie Claude Vaillant-Couturier qui représente l'amicale d'Auschwitz et regrette de ne pouvoir donner la liste, très longue, des camarades qui se sont excusées, laissant à *Voix et Visages* le soin de le faire. Vous la trouverez en page 2 :

GENEVIEVE poursuit : " Mes chères amies, je voudrais vous dire cette tendresse fraternelle

que nous éprouvons les unes pour les autres. Mais aussi le sentiment de notre responsabilité, comme nous l'éprouvions en quittant nos camps, nos forteresses, nos prisons.

" Victimes et témoins des crimes nazis, nous n'avons jamais oublié le devoir de redire l'affreuse vérité. Or, nous sommes sollicitées plus que jamais par des historiens, et même par ceux — ils sont de plus en plus nombreux — qui, tout en s'indignant, voudraient aussi mieux comprendre. Parmi eux, il y a les générations nées après notre retour, les dernières surtout, ces adolescents si attachés aux droits de l'homme, toujours prêts à les défendre. Nous en avons rencontré au Palais de Justice de Lyon pendant le procès Barbie ; leur sérieux, leur attention nous ont bouleversées. Vous allez entendre tout à l'heure un de ces témoignages. La préparation au concours National de la Résistance est pour nous l'occasion de très reconfortants échanges.

Voilà pourquoi, nous avons orienté plus particulièrement cette 43^e assemblée générale sur le témoignage, non que nous mettions au deuxième plan cette solidarité que les épreuves de l'âge et de la vie rendent de plus en plus nécessaire. Comme dans les jours de détresse, nous nous appuyons les unes sur les autres. Notre A.D.I.R. fait face vaillamment à l'épreuve du temps, grâce à vous toutes, grâce

à certaines d'entre nous qui lui consacrent leurs forces, et bien des heures et des journées. Parmi elles, nos déléguées dont nous sommes fières, et que je veux saluer tout particulièrement ce matin. Celles qui portent vaillamment le drapeau de l'A.D.I.R., et qu'il me soit permis de dire ici notre reconnaissance et notre affection à notre porte-drapeau national à qui nous espérions remettre aujourd'hui le diplôme de porte-drapeau ; la commission ne s'étant pas réunie à temps nous n'avons pas cette fierté. Mais ça fait maintenant des années qu'elle est partout, notre Carmen. Je vous propose de l'applaudir tout particulièrement (*applaudissements*). Et puis, il y a cette équipe qui, autour et avec le Conseil, se dévoue inlassablement. Là aussi je voudrais nommer Jacqueline Mella qui a eu des accrocs de santé, — elle en a encore un aujourd'hui — et qui a fait face à une situation difficile, à des problèmes de secrétariat très compliqués, alors elle aussi, je vous propose au début de cette assemblée générale, de l'applaudir et de la remercier (*applaudissements*) ; et puis il y a bien sûr notre secrétaire générale, je vais, non pas la féliciter, car il faut d'abord qu'elle fasse le rapport moral et nous la féliciterons après. Mais elle se donne beaucoup de peine et c'est avec beaucoup de joie que je lui donne la parole."

RAPPORT MORAL (Exercice 1987)

C'est à moi qu'il revient de préciser ce qu'est devenue l'A.D.I.R. depuis l'année dernière, ou plutôt de retracer ce que toutes nous avons fait depuis mars dernier. Soyons-en sûres, avec un an de plus, nous avons réussi à maintenir notre association telle que nous la souhaitons, présente et active auprès de chaque adhérente, et puis aussi auprès d'un public qui, curieusement, s'élargit au fil du temps : la Résistance, et plus encore la déportation, on en parle beaucoup. Les jeunes s'interrogent et interrogent avec de plus en plus de sérieux ; le procès de Barbie et le surgissement d'un passé englouti, pas pour nous mais pour les autres, le passage de *Shoah* à la télévision et la rediffusion d'*Holocauste*

ont touché un très vaste auditoire. Le scandale provoqué par les "révisionnistes", appelés aujourd'hui "négationnistes" de l'histoire, puis par le terme de "détail" employé par un certain député et largement relevé par les médias, ont entraîné des demandes d'information de plus en plus précises et pressantes. Ces demandes nous ont forcées nous aussi, acteurs et témoins, à apporter devant tant de mauvaise foi une rigueur plus grande aux documents que nous avions fournis. Anise Postel-Vinay avec Ariane Le Douaron s'y emploient depuis plusieurs années ; Germaine Tillion vient d'achever la refonte totale de son *Ravensbrück* prenant en compte les tout récents travaux sur les camps

nazis. Le livre paraîtra en mai dans la collection Points-Histoire du Seuil. Ces recherches sont plus que douloureuses et je pense que nous devons toutes leur en être profondément reconnaissantes. J'ajoute que Germaine Tillion donne tous ses droits d'auteur à l'A.D.I.R.

Ce rapport comprendra donc une relation des événements de l'année essentiellement pour servir de base aux rapports du futur, et aussi une tentative de saisie des tendances qui se sont dessinées en 1987 dans la perception de la Résistance et de la Déportation, de leur rôle dans l'Histoire.

La liste de nos camarades décédées est bien longue, longue aussi celle des disparitions des êtres chers qui ont frappé nos amies ; leurs deuils nous les partageons. Je veux par contre saluer neuf nouvelles adhésions qui sont pour nous autant de réunions jamais trop tardives. Comme tous les ans, je note le rôle essentiel de *Voix et Visages* que les efforts continus de Jacqueline Rameil, et du petit groupe rédactionnel qui l'assiste et qu'elle souhaite vivement élargir ne l'oublie pas, nous livrent toujours plus riche : informations familiales, évocation de nos problèmes propres certes, mais encore et au-delà des articles de fond qui constituent autant de témoignages inédits pour chacune, pour nos amis, pour l'histoire.

L'action sociale et de solidarité fonctionne avec toujours le même sérieux, grâce à la permanente disponibilité de Maguy Saunier, aidée à Paris d'une vaillante petite équipe qui assure visites et entretiens téléphoniques aux malades et isolées, ce que font aussi toutes nos déléguées sur l'ensemble de la France. Outre des démarches diverses, telles que d'obtenir la "tierce personne" par exemple, qu'effectue Maguy Saunier, les problèmes

qu'elle doit résoudre relèvent souvent de la quête d'une maison de retraite. Trouver une chambre convenable rapidement disponible est difficile, difficile ensuite d'y faire installer la demanderesse avant qu'elle ne change d'avis ! Cinq de nos camarades se trouvent satisfaites de leur chambre aux Invalides que nous avons visitées l'année dernière. Dans la région parisienne, la maison Marcel Paul, où l'A.D.I.R., grâce à la générosité des Amis américains de l'A.D.I.R., a pu acheter une chambre, offre des possibilités ; la maison de Sainte-Musse, près de Toulon, gérée par le C.O.S.O.R., ouverte en priorité aux anciens Résistants également. Il vient de s'y ouvrir une "maison d'hôte" qui accueille les visiteurs des pensionnaires et permet, éventuellement, de voir la vie de la maison. Tous les renseignements concernant ces deux centres sont disponibles au siège de l'A.D.I.R. ainsi qu'une documentation critique sur d'autres maisons de retraite, médicalisées ou non, dans différentes régions.

Aux difficultés dues à notre âge, se sont ajoutées celles qu'ont entraînées, cette année, les changements de secrétaire depuis le regretté départ de notre Madame Robin — qui m'a chargée de vous transmettre ses vœux de bonne assemblée générale et toutes ses amitiés. Le conseil d'administration a jugé bon d'élargir l'horaire de l'unique salariée de l'association afin de répondre plus régulièrement aux demandes des unes et des autres et de soulager quelque peu Jacqueline Mella qui consacre bénévolement tous ses après-midi à l'administration de l'A.D.I.R. Mlle Christine Sabatier est depuis moins de trois semaines et provisoirement boulevard Saint-Germain, tous les matins de 9 heures à 13 heures et les mardi, mercredi et jeudi après-midi de 14 heures à 18 heures. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Vous avez pu lire dans *Voix et Visages* de novembre-décembre que Jeanine Dumoulin a bien voulu remplacer Suzanne Fredin, démissionnaire pour raisons personnelles, et prendre en charge la section parisienne. Lourde tâche puisque Paris regroupe près du cinquième de nos membres ! Andrée Bourras a accepté d'être notre déléguée à la demande d'Olive Bachelet, à qui sa santé ne permet plus d'assurer notre représentation dans le Var. La réunion des déléguées, qui précède traditionnellement notre assemblée générale, nous a permis de faire le point des activités de l'année, des difficultés surmontées, et m'a donné l'occasion de les remercier individuellement pour leur dévouement. Je tiens à redire devant vous que sans leur volonté acharnée l'A.D.I.R. n'existerait plus. Je ne peux les nommer toutes, je signalerai pourtant que les deux sections dont je vous annonçais lors de notre précédente assemblée générale la renaissance, sont maintenant bien implantées auprès des autorités locales. Si Adrienne Sakakini n'a pu réunir nos camarades de Marseille trop âgées et trop éloignées, elle nous représente avec constance dans les cérémonies et au concours national de la Résistance et de la Déportation ; Marie-Louise Bordet et Violette Maurice, de tout temps fort actives auprès des lycées et collèges de la Loire, ont organisé avec succès deux déjeuners rassemblant 18 convives. Elles se sont chargées de préparer notre rencontre interrégionale de septembre prochain dont elles vont nous communiquer le programme provisoire. Marie-Louise, si vous voulez bien nous en parler...

Intervention de Marie-Louise Bordet

Mes chères camarades, vous savez que nous avons l'honneur de vous rassembler le 30 septembre et le 1^{er} octobre. Je sais que Saint-Étienne est une ville méconnue, mais on y est très bien, les gens sont accueillants, je fais de la réclame avant, mais vous saurez le dire après, quand vous repartirez chez vous, vous direz : "Saint-Étienne, c'est bien."

Voilà comment j'avais vu les choses :

Le jeudi après-midi nous serons donc à la gare pour vous recevoir. J'ai vu les chambres d'hôtel qui doivent vous accueillir, nous les avons choisies dans les hôtels près de la gare, mais de toute façon nous aurons des cars qui vous emmèneront des hôtels dans les différents lieux.

Le vendredi matin commencera le travail.

Je l'avais prévu à 9 h 30 à la mairie, parce qu'on m'y a offert une salle.

A 11 h 30, visite au monument aux morts, mais toujours avec des cars.

Ensuite, nous avons une réception à la mairie avec un vin d'honneur offert par Monsieur le Maire.

A 13 h nous déjeunerons entre nous dans un petit hôtel coquet.

L'après-midi, comme c'est encore en septembre, nous avons un lac qui est bien placé, qui est joli, il y a un bateau qui nous permettra, si je peux le louer, de faire le tour du lac, en nous arrêtant pour visiter un château.

Et le soir nous aurons un petit repas léger, dans un hôtel agréable, où l'on se retrouvera pour être ensemble.

Le samedi, voilà le point noir, je ne sais pas encore ce qu'il faut faire. Je pensais faire une rencontre avec des jeunes. J'en ai parlé hier à la réunion des déléguées, mais plusieurs m'ont dit que ce serait bien difficile à réaliser. Geneviève, trouves-tu que c'était bien ?

GENEVIEVE : Je pense qu'il faut mettre ça au point et nous vous en reparlerons.

De toute façon vous serez informées par le bulletin et puis comme chaque année par une circulaire. Ce qui est sûr c'est la date et le lieu. Nous remercions beaucoup Marie-Louise et Violette pour toute cette organisation.

DENISE VERNAY : Merci à toutes les deux ; quant aux questions, je vous demande de bien vouloir attendre, pour les poser, la fin de ce rapport.

Commémorations

Pas d'anniversaire particulier en 1987, les cérémonies commémoratives ont donc eu lieu partout selon leurs rites ordinaires et je sais que nombre d'entre vous ont accompagné leur déléguée pour la Journée de la Déportation, le 8 mai, ou bien, seules dans leur lieu de résidence, ont participé au dépôt de gerbe. Pour moi, ce dimanche 26 avril 1987 au Mont Valérien restera particulièrement émouvant. Je ne sais pourquoi. Peut-être une certaine douceur de l'air, une assistance profondément recueillie tout au long du cheminement vers la clairière des fusillés, où fut lu avec sobriété un des très beaux poèmes de Micheline Maurel ? Je caressais alors du regard avec tendresse et

Liste des excusées

Maryka Delmas, présidente-fondatrice,

Déléguées : Simone Auba (Haute-Garonne) ; Olive Bachelet (Var) ; Marie Croisé (Orne et Sarthe) ; Claudine Déan (Maine-et-Loire) ; Odette Garnier (Alpes-Maritimes) ; Juliette Lafont (Languedoc-Roussillon) ; Madeleine Le Quellec (Seine-Maritime) ; Léonie Meysembourg (Moselle) ; Germaine Moreau (Saône-et-Loire) ; Katy Strohl (Bas-Rhin - Haut-Rhin) ; Adrienne Sakakini (Bouches-du-Rhône).

Membres : Gaby Angles, Mercédès Bernal, Mamie Berthier, Marthe Boissière, Lucienne Boucaud, Madeleine Caze, Reine Claude, Marie-Thérèse Couillaud, Germaine Distel, Marie-Françoise Ethéve, Yvonne François, Pauline Frère, Huguette et Marie-Alice Gallais, Andrée Gibaut, Coloma Groboco patel, Monique Jène, Hélène Joly-Grangier, Georgette Jourdain, Henriette Labussière, Gisèle Lacombe, Juliette Lafont, Charlotte Larcher, Madeleine Laroche, Anne-Marie Leclerc, Nathalie Léculier, Jeanne Merlo, Mme Léger (93 ans, notre doyenne), Marguerite Marandet, Gabrielle Mayor, Renée Mette, Germaine Morau, Lucie Morice, Suzanne Orts, Marie-Anne Pfeiffer, France Pinhas, Marguerite Plancherel, Anise Postel-Vinay, Maria Pujol, Solange Rousseau, Madeleine Rombeure, Marie Rosier, Alice Salmon, Flora Saulnier, Anita Scoffie, Claude Stein, Émilienne Thévenet, Jeanine Toussaint, Joséphine Udry, Wanda Vayssières, Lucienne Van Ryckeghem.

une infinie tristesse le paysage, ce jour-là printanier, qui fut la dernière vision de nos camarades exécutés dont nous célébrions le sacrifice.

Cette année 1988, ces deux commémorations, les plus importantes pour nous, coïncident avec les deux tours des élections présidentielles, nous avons l'assurance que cela ne modifierait en rien le déroulement habituel de ces journées.

Souvenez-vous le 18 juin, le 11 novembre également, l'A.D.I.R. était présente autant qu'il se peut. A Paris, Carmen Cuevas, notre courageuse porte-drapeau, est toujours là, toujours là aussi pour accompagner nos camarades parisiennes à leur dernière demeure.

L'exposition "Il y a 40 ans la Résistance..." a été prêtée quatre fois par le service du Secrétariat aux Anciens Combattants qui en a la garde : à Vouziers dans les Ardennes, à Elancourt dans les Yvelines, encore actuellement au Puy, mais auparavant, et pour la première fois dans une école primaire, en janvier dans le 5^e arrondissement de Paris.

En juin dernier, l'exposition "Le général de Gaulle 1940-1945" a été largement visitée à l'Hôtel de ville de Saint-Mandé, et Adrienne Sakakini nous a informées que la grande exposition "Déportation", conçue par le Secrétariat aux Anciens Combattants et accueillie au Trocadéro à Paris en 1981, a été inaugurée à Marseille le 27 février, pour se terminer le 26 mars.

Concours de la Résistance

Le concours national de la Résistance et de la Déportation 1987 concernant les classes de 3^e comme de terminale avait pour thème général "la presse clandestine". Ce sujet a dû paraître moins attractif aux élèves puisque la participation nationale flétrissait, pour les plus jeunes, de 34 274 en 1986 à 24 350 (baisse de près de 30 %), mais le nombre de travaux de groupe augmentait de plus de 12 % : 9 689 en 1986, 10 881 en 1987, apportant, entre autres, de remarquables "journaux clandestins" conçus par des classes imaginatives. Cinq prix ont été décernés par le jury national parmi les 195 copies qui lui ont été soumises, 8 prix et 27 mentions ont été attribués parmi les 141 mémoires collectifs retenus. Les élèves de première et de terminale ont été aussi moins nombreux à concourir, passant de 4 443 en 1986 à 3 719 (moins de 16,5 %). 156 copies furent sélectionnées et le jury national en prima six. Tous les correcteurs ont jugé les travaux meilleurs que les années précédentes, tant par leur contenu que par leur rédaction, leur présentation et même l'orthographe !

L'A.D.I.R. participe, avec les associations autorisées, aux jurys départementaux et fournit de nombreux prix ; à Paris, elle coordonne les différentes actions d'information, de correction et de remise des récompenses. Permettez-moi de vous rappeler l'initiative du jury parisien d'emmener douze lauréats avec leurs professeurs visiter le musée national de Besançon (voir *Voix et Visages* de novembre-décembre 1987).

Cette heureuse idée, dont la réalisation est facilitée maintenant par le T.G.V., pourrait être adoptée dans nombre de départements limitrophes de la Franche-Comté.

Le concours 1988 eu lieu hier. Pour les classes de troisième, les participants devaient

traiter de la Résistance extérieure : le général de Gaulle à Londres, les ralliements à la France combattante, ses combats, les débarquements en France, ses relations avec la Résistance intérieure.

Pour les premières et terminales, le sujet était les résistants de l'intérieur. Les demandes de témoignages directs dans les lycées et collèges ont été très nombreux. A Paris, l'effort de Paulette Charpentier, très activement épaulée par Yvette Farnoux et d'autres camarades et qui a entrepris depuis déjà trois ans de nombreuses démarches pour intéresser de nouveaux établissements scolaires, a obtenu d'heureux résultats. Pour la première fois depuis très longtemps, le jury national (où Paulette Charpentier et Jacqueline Fleury représentent l'A.D.I.R.) a récompensé en 1987 deux lauréats parisiens.

Depuis le procès Barbie, et sans attendre les thèmes du concours 1988, nombre de professeurs ont fait appel à des témoins. L'impact de nos contacts avec les jeunes à l'occasion de ces entretiens est certain : intérêt et émotion sont réciproques. C'est un long et constant effort que de faire passer sur le plan scientifique les souvenirs personnels, oraux et écrits, que les historiens tout à la fois appellent et contestent, mais lesquels en tout état de cause doivent faire l'objet d'une saisie critique. C'est de cela que nous entretiendra tout à l'heure notre invitée Dominique Veillon. Pour ma part, je voudrais citer ce commentaire de Primo Levi recueilli dans les années 80 à propos de son livre-témoignage sur Auschwitz qui fut publié dès 1946 et qui vient d'être réédité chez Julliard sous le titre *Si c'est un homme* : "Je me suis abstenu de formuler des jugements. Je l'ai fait délibérément parce qu'il ne me semblait pas opportun — il me semblait même importun — que le témoin que je suis se substitue au juge ; j'ai donc suspendu tout jugement explicite, alors que les jugements implicites sont clairement présents." Ne peut-on considérer son récit comme un rapport historique dont la source serait lui-même ? Dominique Veillon répondra peut-être à cette interrogation ?

Colloques

Dans la foulée, j'enchaînerai sur l'activité des historiens et aussi des témoins, depuis l'année dernière.

Des colloques se sont tenus : se tenant responsable du doctorat attribué en 1985 à M. Henri Roques, finalement déclaré nul par le tribunal administratif le 18 janvier 1988, l'Université a répondu aux fausses de l'histoire par des journées d'étude sur "La poli-

tique nazie d'extermination", organisées par l'Institut d'Histoire du Temps Présent du C.N.R.S. Une vingtaine de participants ont exposé à la Sorbonne les 11 et 12 décembre "l'état des travaux et perspectives de recherche". Notre amie Anise Postel-Vinay a contribué par une communication structurée et précise intitulée "L'extermination dans les camps 'ordinaires'" : l'exemple de Ravensbrück", que vous avez pu lire dans le dernier *Voix et Visages*. Le lendemain, un symposium a réuni autour de Simone Veil, témoins et philosophes.

A l'issue de ces rencontres a été envisagée la façon dont les génocides juif et tsigane sous le Troisième Reich devaient être insérés dans les manuels scolaires. Madame Hélène Ahwiller, recteur-chancelier des Universités de Paris, qui avait ouvert ces journées, fait partie du Comité international d'historiens. Elle s'est engagée à veiller à une formulation satisfaisante des faits. J'ajouterai que des questions relatives aux manuels d'histoire sont posées par certains représentants des associations d'anciens combattants réunis dans leur totalité, une fois par an, par Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

La mission d'information historique de ce même ministère et l'Institut d'histoire des conflits contemporains réunirent, au Sénat, le 8 novembre, témoins et historiens autour du thème "Il y a 45 ans, l'année 1942..." (voir *Voix et Visages* de novembre-décembre). Les actes de ces deux colloques seront publiés prochainement dans leur intégralité. On peut regretter pourtant que l'un comme l'autre ne fassent pas appel à un public plus nombreux, tant de professeurs d'histoire, d'étudiants que d'anciens combattants.

Dernier colloque en date, celui organisé par le Centre Universitaire d'études juives à Paris à la fin de janvier. "Histoire, justice, éthique et mémoire face aux crimes contre l'humanité". De très nombreuses communications ont abordé sous ces différents aspects "Mémoire ou barbarie", en prolongement du procès Barbie.

Par souci de compléter votre information, permettez-moi de signaler encore le premier colloque international qui a réuni à Paris, en septembre dernier, 70 délégués de "centres médicaux et psychosociaux traitant de la violence organisée", autrement dit de la torture : Notre camarade polonaise Wanda Poltawska, qui a eu le courage d'entreprendre des études de médecine après quatre années passées à Ravensbrück, n'y a pas participé, bien qu'elle soigne en particulier les enfants



A la tribune, Géraldine, Miarka, Geneviève, Paulette et le Dr Guyon-Bellot

traumatisés qui ont réchappé des camps : les pays de l'Est n'étaient pas représentés. Son livre *Et j'ai peur de mes rêves*, publié en Pologne dans les années 50, a été traduit et édité en Grande-Bretagne l'été dernier. Anise Postel-Vinay y trouve des confirmations précieuses de l'action de Nina Iwanska, au camp même, et de ses témoignages.

La diffusion des *Chambres à gaz, secret d'État* se poursuit. Il a été publié en 1984 par les éditions de Minuit. Il en a été vendu 6 750 exemplaires, avec l'aide pour moitié des associations. Réédité en juin 1987 en livre de poche dans la collection Points-Histoire du Seuil ce sont 6 234 exemplaires qui ont été vendus depuis cette publication (prix 40 F au lieu de 79 F) soit un total de 13 000 environ. Je vous annonce que *Les Françaises à Ravensbrück* vient d'être réédité par Gallimard. Mains ouvrages nouveaux ont été publiés en France, ouvrages d'historiens, de témoins. *Voix et Visages* nous en a donné quelques comptes rendus. Je ne peux les citer tous, je ne les ai pas tous lus, mais l'A.D.I.R. pourra adresser à celles qui seraient intéressées une liste des ouvrages sur la période de la guerre, Vichy, la Résistance, la Déportation parus cette année. Cette bibliographie comporte de très nombreuses publications sur Barbie et son procès.

L'impact du témoignage de Geneviève de Gaulle-Anthonioz est connu de tous, et aussi ce qu'il lui en a coûté, les précautions qu'elle doit encore observer, alors je suis sûre d'être le porte-parole de nous toutes, Geneviève, en te disant "fais bien attention à toi". Les dépositions de Lise Lesèvre, de Marie-Claude Vaillant-Couturier, comme celle de Simone Lagrange, pour ne citer que nos camarades, ont été largement reprises par la presse et je remarque qu'aux derniers colloques où je me suis fait un devoir d'assister, il a été fait état de la qualité de ces témoignages de femmes. Nous avons demandé à l'une de nos compagnes de déportation, le Dr Raymonde Guyon-Belot, qui elle aussi a été appelée à la barre des témoins, de bien vouloir nous confier ce que cela a représenté et représente encore pour elle. Geneviève lui donnera la parole toute à l'heure. Le conseil a pensé qu'il serait également intéressant d'écouter ce qu'une jeune Lyonnaise a retenu des quelques séances auxquelles elle a pu assister. Contactée par notre déléguée à Lyon, Raymonde Perrier, l'A.D.I.R. l'a invitée à se joindre à nous aujourd'hui. Nous l'entendrons donc aussi.

Je n'ai pas le temps ici de reprendre la polémique juridique et éthique qu'a soulevé l'arrêt de la Cour de Cassation en élargissant la notion de "crime contre l'humanité" au risque de la "banaliser". Cette question fut longuement débattue entre juristes lors du colloque "Mémoire ou barbarie". Cet arrêt a ses détracteurs comme il a ses défenseurs, les uns et les autres ont pourtant reconnu son apport bénéfique immédiat quant à l'information sur la déportation.

On peut penser que le second procès intenté contre Barbie par deux compagnons de Jean Moulin n'aura pas lieu ; l'instruction menée contre M. Maurice Papon a été annulée, M. Jean Leguay est inculpé depuis 1979.

La promotion faite à Céline et à Brasillach comme celle en faveur de Heidegger, a défrayé abondamment les chroniques littéraires et philosophiques, portant sur la place publique

l'importance que l'on donne aujourd'hui aux compagnons proches et lointains du nazisme.

Si le procès Barbie fut le premier traitant de crime contre l'humanité depuis le procès de Nuremberg, d'autres procédures judiciaires ont été entamées de par le monde contre d'anciens S.S. : deux en Allemagne contre des gardiens d'Auschwitz dont l'une vient d'aboutir à la condamnation à la réclusion à perpétuité de Gottfried Weise. En République fédérale, l'ancien capitaine S.S. von Korff, commandant du SIPOSD de Châlons-sur-Marne, comparaissait le 7 septembre devant la cour d'assises de Bonn ; son procès a été ajourné jusqu'à fin mars. En U.R.S.S., où Karl Linnas extradé des États-Unis est mort de maladie, le criminel de guerre Fedor Fedorenko, également expulsé des États-Unis en 1984, a été condamné à mort et exécuté le 27 juillet. Il servait dans une unité de S.S. dans le camp de Treblinka. Le sort qui sera réservé à Demjanjuk, également S.S. de Treblinka, fera peut-être l'objet d'un jugement en Israël à la fin avril.

La juridiction britannique ne permet pas de juger l'ancien commandant lithuanien Antanas Gecas qui aurait participé au massacre de 220 000 juifs lithuaniens perpétré par les nazis. Quant à Aloïs Brunner, il est protégé par le gouvernement syrien qui refuse son extradition. Collaborateur très proche d'Eichmann, il déclarait encore en novembre dernier ne rien regretter de ses activités "Tous ceux-là (les juifs) ont mérité de mourir parce qu'ils sont les agents du démon et des déchets humains". L'ancien garde du camps de Mauthausen, Martin Bartesch, s'est enfui des États-Unis – où il avait été naturalisé – vers l'Autriche pour éviter d'être extradé.

Je citerai encore pour mémoire, les 38 000 dossiers sur les crimes nazis en dépôt depuis quarante ans dans les archives de l'O.N.U., ils n'ont été consultés qu'une fois en 1960 pour

le procès Eichmann et récemment pour celui de Barbie et pour l'affaire Waldheim.

Tout récemment, on a annoncé le vol, au cours de ces dernières années, de 80 000 documents concernant de hauts dignitaires nazis, archivés à Berlin. Ils seraient en vente comme "documents historiques" dans des boutiques de Londres ou serviraient à faire chanter les intéressés ! J'ai aussi entendu dire qu'il en existait, en lieu sûr, des photocopies.

La justice et l'histoire réservent donc encore bien des rebondissements ; l'ouverture des archives qui n'interviendra en France pour une certaine part que 50 ans après les faits, et même après 100 ans pour d'autres, apportera fort probablement de nouvelles informations.

Si j'ai pris le temps, votre temps, de vous présenter ce panorama large mais incomplet, c'est parce qu'il me semble important que nous ayons conscience de l'intérêt renouvelé pour les années de guerre, les méfaits du nazisme, ses victimes et ses bourreaux, non seulement en France et en Europe, mais aussi sur le plan international.

Certes, l'on dit que le temps d'une génération est nécessaire pour permettre un certain recul, c'est probablement vrai mais on sait aussi que 40 années écrasent la chronologie et risquent de ne conserver que les impressions, c'est-à-dire les moments très forts au détriment de faits quotidiens que nous aurions eu avantage à noter dès notre retour, comme l'a fait Germaine Tillion, seule et dans le cadre du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale. A nous de poursuivre dans cette voie. (Applaudissements)

GENEVIEVE remercie Denise Vernay pour son excellent rapport moral et donne la parole à Paulette Charpentier.

RAPPORT FINANCIER (Exercice 1987)

Le compte d'exploitation de l'A.D.I.R. est de 792 409,75 F

Il est supérieur à celui de 1986 mais inférieur à celui de 1985, année du 40^e anniversaire de la libération des camps.

I. – LES RECETTES : 787 898,45 F

Nous distinguons :

- A. – Les recettes "réelles".
- B. – Les mouvements de fonds.

A. – LES RECETTES RÉELLES : 363 044,83 F. Ce sont :

- 1^o Les cotisations,
- 2^o Les dons,
- 3^o Les subventions,
- 4^o L'intérêt des valeurs,
- 5^o Le remboursement d'un prêt.

1^o Les cotisations : 71 304,00 F

Elles rentrent normalement. Le montant minimum est toujours fixé à 50 F, la plupart d'entre vous donnant davantage.

Sachez que : toute majoration est considérée comme un don pour lequel nous vous

envoyons un reçu de déductibilité fiscale de 5 % à joindre à votre déclaration d'impôt. Cela est possible car l'A.D.I.R. est reconnue d'utilité publique.

2^o Les dons : 203 611,60 F

C'est la meilleure année après 1985.

a) Les amis américains de l'A.D.I.R.

Nous ont versé en tout 94 954 F. Ce chiffre élevé s'explique par la "rallonge" faite en octobre pour faciliter la trésorerie de fin d'année.

b) Les Amis de l'A.D.I.R. France

Ont envoyé 43 156 F. Cette somme est à peu près la même chaque année, malgré des décès et des abandons. Car ceux qui restent : sociétés et particuliers versent davantage.

c) Le fonds de solidarité

A produit 50 000 F. Il est auto-financé uniquement par les adhérentes de l'A.D.I.R.

Ces dons sont petits, moyens ou grands comme le legs de 10 000 F de notre camarade Marie-Antoinette Gout.

d) La R.A.F. Escaping Society

A donné 9 700 F.

C'est une jolie histoire que celle de cette association d'aviateurs britanniques tombés en

France et récupérés par les soins des réseaux d'évasion.

Ils nous ont retrouvés en 1984 par hasard et nous ont adoptés.

e) Dons divers : 5 000 F

Proviennent de personnes extérieures à l'A.D.I.R. ou aux amis de l'A.D.I.R., à qui nous avons rendu quelques services, ou des lecteurs occasionnels de *Voix et Visages* qui nous témoignent leur sympathie.

3^e Les subventions : 35 940,00 F

O.N.C. (solde 1986) 7 600 F
(acompte 1987) 4 400 F
= 12 000 F

au lieu de 8 700 F en 1986

Conseil de Paris : 21 500 F

Conseil des Hauts-de-Seine : 2 440 F

Le ministère des Anciens Combattants n'a pas renouvelé les 2 subventions exceptionnelles faites en 1986.

4^e L'intérêt des valeurs : 48 189,40 F

5^e Remboursement d'un prêt fait en 1986 : 4 000,00 F

B. - AVANCES ET REMBOURSEMENTS divers (recettes)

MOUVEMENTS DE FONDS : 424 853,62 F

1^e Avances et remboursements divers : 87 191,92 F

Tels que :

- Dons reçus à transmettre : 14 964,19 F
- Vente de livres : 3 712,50 F
- Repas Assemblée Générale : 51 265,00 F
- Avance pour visite à Marie Lemée : 2 000,00 F
- Avance sur frais d'obsèques : 5 000,00 F
- Droits d'auteur de G. Tillion et ceux des "Françaises à Ravensbrück" : 3 375,23 F
- Participation au voyage à Besançon des lauréats du prix de la Résistance : 3 650,00 F
- Cotisations reçues pour Prix de la Résistance : 3 000,00 F
- Recettes diverses : 225,00 F

2^e Mouvements de fonds : 337 661,70 F

- Vente de 25 emprunts 7 % 1973 : 191 461,70 F
- Virement d'un compte sur livret : 146 200,00 F

Si nous ajoutons aux recettes totales 787 898,45 le solde de caisse au 31.12.86, soit + 4 511,30

Nous trouvons 792 409,75

qui correspond au compte d'exploitation annoncé au début de ce rapport.

Nous ferons la même opération avec les dépenses totales.

II. - LES DÉPENSES : 761 348,64 F

A. - Les "dépenses réelles".

B. - Les mouvements de fonds.

A. - "LES DÉPENSES RÉELLES".

444 198,60 F. Ce sont :

1^e L'aide sociale,

2^e Les frais de fonctionnement,

3^e Le bulletin *Voix et Visages*,

4^e Les traitements et charges sociales.

Reprenons :

1^e L'aide sociale : 64 150,00 F

(contre 118 000 en 1986)

Disons tout de suite qu'elle ne représente que les dons faits les 3 premiers trimestres, car le dernier n'a été comptabilisé qu'en janvier 1988.

C'est donc 87 300 F que nous avons distribués au total.

Il n'y a pas eu de demande de prêts.

Nous majorons les dons chaque semestre. En fait, il faut constater que les demandes de dons diminuent. Cela peut s'expliquer en partie par le décès de plusieurs camarades que nous aidions régulièrement et par le départ d'autres en maison de retraite. Nous en reparlerons plus loin...

a) Les dons d'été versés en automne : 64 150,00 F

Ce sont des :

- Dons occasionnels en espèces :

28 200,00 F

- Pensions : 23 750,00 F

- Fleurs aux malades : 12 200,00 F

b) Les dons d'hiver : 23 230,00 F

comptabilisés seulement en janvier 1988

- Dons en espèces et pensions : 11 500,00 F

- Cadeaux de Noël : fleurs et chocolats bien connus et appréciés : 11 790,00 F

2^e Frais de fonctionnement : 151 533,00 F

Ils sont en hausse de 24 277,00 F

Ce sont :

a) Les frais généraux à proprement parler : 66 921,60 F

C'est-à-dire : les frais habituels : le loyer, charges, assurances, entretien, frais de déplacement qui sont assez stables avec toutefois une nette augmentation du téléphone et de frais de poste.

Nous avons fait deux achats exceptionnels : une bonne machine à écrire et un joli meuble de rangement, coût : 16 954,32 F.

Il faut ajouter une dépense nouvelle : les honoraires d'un expert comptable demandé par l'Office des Anciens Combattants aux associations subventionnées : 3 948,80 F.

b) Les dépenses diverses : 29 456,88 F

- Participation, pour les années 1986 et 1987, au Prix National de la résistance sous forme d'achat de livres, et de partage des frais de réception au Cercle Militaire, coût : 15 612,00 F

- Participation à diverses cérémonies et frais d'obsèques : 18 713,30 F

- Frais de réception : 1 329,00 F

- Cotisations diverses : 800,00 F

- Frais de téléphone du service social : 3 000,00 F

3^e Le Bulletin *Voix et Visages* : 118 566,00 F en hausse de 38 000 F.

Car nous avons payé en janvier 1987 la facture du 4^e trimestre 1986.

Il est distribué à tous les adhérents et amis de l'A.D.I.R. gratuitement.

Il paraît 5 fois par an.

- Frais de montage et de composition : 66 500,80 F

- Frais d'impression : 41 850,00 F

- Frais annexe d'expédition : 10 215,20 F

4^e Les traitements et charges sociales : 109 950,00 F.

En hausse de 38 400 F, car nous avons besoin maintenant d'une secrétaire à 3/4 de temps.

a) Les traitements bruts : 72 223,14 F

Au total pour :

- Madame Robin mi-temps du 1-1-87 au 30-4-87

- Madame Hure mi-temps du 5-3-87 au 27-7-87

- Mademoiselle Chavialle 3/4 de temps du 1-9-87 au 31-12-87

b) Les charges inhérentes : 37 737,00

- Indemnités de transport : 1 132,64 F

- Taxes forfaitaires sur salaires : 2 058,00

- Charges sociales : 38 025,80 auxquelles nous ajoutons les frais de recrutement : 7 886,90 F après avoir déduit les retenues sur salaire : 11 376,45 F

B. - LES AVANCES ET REMBOURSEMENTS DIVERS (dépenses)

ET MOUVEMENT DE FONDS : 317 150,00 F Avances et remboursements divers : 67 630,00 F

1^e Avances diverses : 41 122,00 F

- Dépenses de l'Assemblée Générale : 33 480,00 F

- Visite du Musée de Besançon avec les lauréats du Prix de la Résistance : 7 642,00 F

2^e Remboursements divers : 26 508,00

- Remboursements déjeuner de l'Assemblée Générale : 1 503,00 F

- Transmission de la participation au prix de la Résistance : 3 000,00 F

- C/valeur en espèces chèque postal : 200,00 F

- Transmission d'un don reçu pour une camarade : 14 595,35 F

- Visite à Marie Lemée à Fleury Mérogis : 593,00 F

- Achat livres pour revente : 6 616,65 F

3^e Mouvements de fonds : 249 520,00 F

- Achat de titres : 89 520,00 F

- Compte sur livret : 160 000,00 F

Si nous ajoutons au dépenses totales 761 348,64 F le solde de caisse au 31-12-87 + 31 061,11 F

Nous obtenons 792 409,75 F

C'est bien la même somme que nous avons trouvée côté "recettes".

Le budget de 1987 a été exécuté en équilibre.

Voyons maintenant le rapport entre les recettes soit 787 898,45 F et les dépenses soit : 761 348,64 F, sans solde de caisse.

Nous obtenons un excédent de recettes de 26 549,34 F.

III. - LE PORTEFEUILLE

Il est composé essentiellement d'emprunts d'Etat.

Comparons leurs évaluations :

1^o Évaluation à la baisse le 31-12-87 :
524 359,30 F

2^o Évaluation à la hausse le 31-12-86 :
638 735,80 F

Au cours de l'année 1987 nous avons, comme je vous l'ai dit :
- vendu des titres venus à remboursement,
- acheté d'autres titres,
- ouvert un compte sur livret.

En tenant compte de ces opérations la comparaison de l'évaluation du portefeuille en décembre 1986 et décembre 1987 fait ressortir une perte de 172 434,80 F.

Conclusion

Permettez-moi quelques réflexions suscitées par la lecture de ces chiffres :

- Le montant du compte d'exploitation A.D.I.R. est élevé, mais la moitié environ correspond à des mouvements de fonds ; d'où la nécessité d'une trésorerie importante.

- L'aide sociale sous forme de prêts et de dons, telle que nous l'avons toujours pratiquée, amorce cette année une courbe descendante. Est-ce parce que nos camarades déportées, mieux informées, ont des pensions réajustées qui leur permettent de vivre dignement ?

Reste certes, le cas des internées qui ne bénéficient pas de ces avantages.

L'entraide s'intensifie, les liens d'amitié qui nous unissent, nous conduisent vers celles qui ont besoin d'une présence amicale, plus parfois qu'une aide pécuniaire.

Les rencontres, les visites, les coups de téléphone, les cartes postales envoyées, les petits cadeaux de fleurs ou de gourmandises, réchauffent le cœur de celles qui les reçoivent et de celles qui les envoient. Et cela, chères camarades, parisiennes ou provinciales, vous savez fort bien le faire; Il n'y a pas de chiffre pour le mesurer.

Et là, je voudrais rajouter : il faut que tout le monde sache que nous sommes responsables les unes des autres et qu'il n'y a pas une de nos camarades qui doit se sentir isolée. Si elles habitent loin et c'est souvent le cas, réunissez-vous à 2 ou 3, parlez-en à votre déléguée. Prenez un taxi, il vous sera remboursé.

- L'augmentation des frais généraux correspond au développement et à la diversification de nos activités dont Miarka nous a si bien rendu compte.

Grâce à notre "cher" bulletin, vous êtes informées de tout ce qui se passe à l'A.D.I.R... et au-delà.

- Nous cherchons à avoir un cadre agréable et un personnel efficace afin de vous accueillir le mieux possible, ainsi que ceux qui s'adressent à nous.

- Quant à notre portefeuille, il est indispensable pour assurer la survie de l'A.D.I.R., au cas — encore bien improbable — où nos "fidèles amis" ne pourraient plus nous aider.

- L'évaluation des titres dépend de la conjoncture. Elle nous a été défavorable cette année ; elle nous avait été nettement favorable l'année dernière.

En conclusion, j'adresse un chaleureux merci à toutes celles et à tous ceux qui contribuent à faire de l'A.D.I.R. ce qu'elle est : une association ou il fait bon vivre.

Compte rendu financier au 31 décembre 1987

RECETTES

Cotisations 71 304,10

Dons

Amis Américains de l'A.D.I.R.	94 954,90
Amis ADIR France	43 155,87
Fonds de solidarité	40 750,00
RAF Escaping Society	9 750,86
Dons divers	5 000,00
Legs Marie-Antoinette Gout	10 000,00 203 611,63

Subventions

O.N.C. (solde 1986)	7 600,00
O.N.C. (acompte 1987)	4 400,00
Conseil de Paris 1987	21 500,00
Conseil des Hauts-de-Seine 1987	2 440,00 35 940,00

Recettes diverses

Intérêts des valeurs	48 189,10
Avances et remb. divers	87 191,92
Vente de titres	191 461,70
Ouverture compte livret	146 200,00 473 042,72

Remboursement de prêts

.....	4 000,00
	787 898,45
A nouveau	4 511,30
	792 409,75

Éxcédent de la période 26 549,81

DÉPENSES

Aide sociale 64 149,00

Dons	—
Prêts	—

Frais généraux

Loyer	1 000,00
Charges et assurances	3 722,63
Fournitures de bureau	5 907,99
Frais de poste	11 430,11
Téléphone	9 584,92
Entretien	7 337,23
Taxe d'habitation	1 211,00
Frais garde titres et banc.	1 234,90
Pourboires et divers	1 619,40
Frais de déplacement	2 824,80
Documentation	165,50
Achat mobilier + machine à écrire	16 934,32
Honoraires	3 948,80 66 921,60

Dépenses diverses 29 456,88

Ristournes sections 24 330,00

Assemblée générale

1987	30 024,52
1988	800,00 30 824,52

Bulletin "Voix et Visages" 118 566,61

Avances et remb. divers

Mouvements de fonds divers 67 630,01

Traitements et charges sociales 109 950,02

Achat de titres	89 520,00
Ouverture livret	160 000,00

761 348,64

En caisse au 31-12-87

Espèces	777,02
Banque	14 396,04
C.C.P.	15 888,05 31 061,11 (1)

792 409,75

(1) Pour mémoire : ce total comprend une somme de 30 000 F versée à titre d'avance pour règlement de frais d'obsèques.

GENEVIEVE : J'adresse nos remerciements à Paulette pour ce rapport financier, qui malgré l'austérité des chiffres a été extrêmement intéressant. Je voudrais dire aussi combien la générosité de nombre de nos camarades est touchante ; chacune fait ce qu'elle peut, et naturellement tout le monde n'a pas les mêmes charges. Mais nous recevons des dons, vraiment généreux, et pour ces dons exceptionnels je voudrais que vous applaudissiez.

Je vais demander à celles qui ont des questions à poser sur le rapport financier de bien vouloir s'inscrire comme pour le rapport moral auprès de Mlle Sabatier, et je demande aux commissaires aux comptes, qui sont Henriette Sens et Danielle Desclaux-Boéri, de faire leur rapport.

Je crois que c'est Danielle Desclaux-Boéri qui s'en est chargée pour les deux.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Exercice 1987)

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné le compte de gestion établi par notre association pour l'année 1987.

Il appartiendra à notre trésorière de vous donner toutes les explications nécessaires sur la nature et l'importance des diverses recettes et dépenses de l'association et de vous faire part de ses observations sur les résultats financiers de la gestion.

Nous avons, pour notre part, constaté que les comptes qui vous sont présentés sont en exacte concordance avec les énonciations des registres et documents comptables tenus par notre association et que la comptabilité est régulièrement tenue et mise à jour.

Les valeurs inscrites à notre actif, disponibilités en caisse, en banque, aux chèques postaux, fonds placés en report, nous ont été justifiées ainsi que la situation des comptes créditeurs figurant à notre passif.

Les sommes affectées à la dotation statutaire ont été déterminées conformément aux statuts.

Nous avons également constaté que les écritures concernant les dépenses et les recettes de gestion étaient assorties de pièces justificatives et en bonne forme, et que, d'autre part, ces dépenses avaient été correctement classées dans le compte de gestion sous des rubriques correspondant à leur nature véritable.

En définitive, il ressort des vérifications et sondages auxquels nous avons procédé, que les comptes qui vous sont soumis ont été établis avec exactitude et sincérité et nous estimons que vous pouvez, en toute connaissance de cause, les approuver.

GENEVIEVE ANTHONIOZ, après avoir fait voter les rapports moral et financier, aborde une autre partie de l'assemblée générale. Elle donne la parole à l'une de nos invitées de la journée : Dominique Veillon. Dominique Veillon, nous la connaissons ; d'ailleurs, elle a pris la bonne habitude depuis deux ou trois ans au moins, si ce n'est plus, de venir aux assemblées générales. C'est une jeune historienne, je me permets de dire qu'elle est jeune par rapport à moi, elle est à l'Institut du Temps présent et elle a fait ses preuves avec toutes sortes de livres, un livre sur le mouvement Franc-Tireur, et une étude très intéressante sur l'A.D.I.R. même, à un colloque qui

avait lieu à Metz, ce qui lui a permis de regarder dans tous nos trésors et de lire en particulier toute notre collection de *Voix et Visages*. Elle a fait un rapport fort intéressant et extrêmement juste sur ce qu'était notre association. Aussi sommes-nous heureuses d'accueillir Dominique.

Je vais lui demander de monter à la tribune, et elle va vous parler, comme Miarka vous l'a annoncé tout à l'heure, des relations entre l'Histoire et le témoignage. Ça nous passionne car nous sommes au cœur du sujet et nous avons encore et jusqu'au bout le devoir de témoigner, de telle sorte que nos témoignages servent à l'Histoire.

Intervention de Dominique Veillon

C'est une épreuve redoutable pour moi de prendre la parole devant un parterre de témoins comme le vôtre, qui plus est pour aborder le problème du témoignage en histoire orale. J'ai bien conscience des tensions que cela peut entraîner car enfin l'équation est simple : vous toutes qui êtes ici avez contribué à des degrés divers à façonner une histoire que j'ai à peine vécue, mais sur laquelle je travaille depuis longtemps. Vous avez payé un lourd tribut de souffrances morales, physiques, matérielles qu'il est bien difficile de faire partager. Dans ces conditions n'est-ce pas un peu présumptueux d'apparaître à vos yeux comme détentrice d'un savoir sur la Deuxième Guerre mondiale dont, après tout, je n'ai qu'une connaissance théorique ?

Voilà pourquoi au lieu de jongler avec des idées, de me livrer à des constructions intellectuelles, il m'a semblé préférable d'adopter une démarche inverse : partir de cas concrets, en l'occurrence de témoignages que j'ai recueillis, les analyser devant vous et arriver ainsi à évoquer quelques réflexions que m'inspire ce croisement témoignage/mémoire à travers l'histoire orale. En effet, la plupart des souvenirs sur la période 1939-1945 s'enracinent dans un fonds commun de mémoire qui contribue à la provision d'images que chacun emmagasine. Mais la mémoire n'est pas figée une fois pour toutes, elle évolue constamment et il est intéressant d'étudier comment elle se construit. C'est seulement après avoir vu ensemble le travail de construction de mémoire dont est tributaire le témoignage que nous pourrons saisir ce que celui-ci apporte d'irremplaçable à l'historien mais aussi ses limites et les problèmes qu'il pose.

A titre d'exemple, je me servirai d'une enquête qu'Etienne Fouilloux, professeur à l'Université de Caen et moi-même avons menée en 1984 avec le concours de l'Université du Troisième Age de Haute-Normandie. Ce fut pour nous deux, je le dis tout de suite, un travail passionnant et par la qualité de ces étudiants de 60 à 80 ans et par l'objet de la recherche. Il s'agissait d'interroger des témoins sur ce que représentait le débarquement 40 ans après, à partir d'un questionnaire directif, pour en arriver à des témoignages plus complets. Soixante réponses au questionnaire, plus d'une trentaine de témoignages nous sont parvenus, ce qui a donné lieu à un "corpus" significatif.

Chez presque tous ces témoins, on relève la présence d'un tronc commun organisé autour de quatre centres d'intérêt : les bombardements, les difficultés de la vie quotidienne, les

combats Allemands/Alliés et enfin la Libération.

1^o Une surprise pour nous historiens : les centres d'intérêt ne coïncident pas totalement avec nos connaissances théoriques. Brusquement, nous étions passés d'une histoire événementielle à long terme où le débarquement n'est qu'un élément dans la stratégie alliée, correspondant à la première phase de la Libération de la France, à une histoire à dimension humaine ; une histoire où la chronologie familiale sert de repères ("c'était le jour de l'anniversaire de ma fille", "le jour du brevet", "de la communion solennelle au pays", etc.), une histoire où les acteurs sont l'homme et la femme de tous les jours, une histoire pétée de larmes et de sang mais aussi d'espoir. Dans la mémoire des habitants de Saint-Lô, Caen, ce n'est pas le 6 juin qui occupe la place centrale du témoignage mais bien plutôt les bombardements. Ceux-ci retiennent par la densité des impressions évoquées, la vigueur des images. Chez beaucoup, la perception des bruits est très présente et il suffit d'une allusion pour déclencher le mécanisme de la description : les grondements, vrrommissements d'avions, fracas assourdisants comparables au tonnerre, choc des vaisselles, explosion, bris de vitres, chute de matériaux, hurlements de terreur, pleurs des enfants, prières récitées à haute voix structurent les souvenirs. Autrement dit, la mémoire, et c'est la première réflexion que je vous livre, se construit autour de points d'ancrage qui peuvent être des images, des bruits, toutes sortes d'impressions qui "se sont solidifiés" pour réapparaître prédominants dans les témoignages. Tout s'est passé comme si un choc, une émotion violente avait contribué à transformer ce qui, au départ, n'était qu'une sensation en une trace durable, d'où cette impression de vrai. Le témoin revit son passé.

2^o L'enquête menée sur le débarquement nous a permis de repérer un certain nombre d'influences qui s'exercent sur la mémoire et par là même sur les témoignages. Après avoir comparé les témoignages et notamment la façon dont ils s'ordonnent, nous avons relevé des différences sensibles entre ceux qui provenaient de personnes extérieures à la région, par exemple des réfugiés, et ceux des Normands. Le cas limite est celui d'une institutrice originaire de Metz, réfugiée à Isigny, qui déborde le champ chronologique assigné, privilégiant spontanément les débuts de la guerre, l'arrivée des Allemands en Normandie. On relève par exemple : "Derrière mes vitres, les larmes aux yeux, je vois défiler les casques à pointe et ma mère, une Alsacienne, pleure de rage à mes côtés devant ces Germains qui nous ont déjà fait tant de mal !" La suite du témoignage mêle constamment des allusions au passé sans même que l'interviewée en ait conscience. Le souvenir évoqué ici est intéressant non par le fait que cette femme raconte et qui est faux (pas de casques à pointe en 1940) mais par les jeux de mémoire que cela implique. Ce qui est révélateur ici c'est la confusion avec la guerre de 1914 qui domine largement l'évocation du comportement des Allemands. En remontant le cours de son passé, le témoin a pris appui sur ses propres souvenirs mais il a puisé très largement dans un contexte régional ou familial qui lui a imposé ses propres représentations. En d'autres termes, la mémoire individuelle est inséparable d'une mémoire "collective", qu'il s'agisse d'une mémoire régionale,

associative, corporative ou familiale dans lequel le sujet puise à condition qu'il se sente en communauté d'idées étroites avec elle.

3^e J'en arrive maintenant à un élément essentiel de ce travail de construction de mémoire à savoir : le présent colore le passé. Pour le démontrer, je m'appuierai sur une série de témoignages recueillis par le Comité d'Histoire de la 2^e Guerre mondiale après 1945, auprès des Résistants non communistes. J'ai essayé à partir de cet ensemble, de repérer l'évolution de leur discours, à propos de la Résistance et du général de Gaulle.

Entre 1945-1950, une majorité de gens disent en parlant du général de Gaulle en 1940, qu'ils ne le connaissent pas ou assez peu. Certains précisent qu'ils avaient la quelques-unes de ses écrits. Beaucoup avouent ne pas avoir entendu l'appel du 18 juin et être venus à la Résistance pour des motifs divers : réflexe patriotique, désir de chasser l'envahisseur, lutte contre Vichy...

Qu'en est-il dans les années 60 chez ces mêmes hommes ? Dans les faits exprimés, tout se passe comme si entrer en Résistance allait de soi, d'où l'apparition d'un discours type : "répondant à l'appel du général de Gaulle" ou "ayant eu connaissance de l'appel du général de Gaulle", je me suis engagé dans la Résistance. A ce moment précis, il est difficile de dire qu'on ne savait pas qui était le général de Gaulle ou encore qu'on n'avait pas entendu son appel ; tout simplement en raison de la conjoncture : la Résistance s'est cristallisée autour du général de Gaulle incarnant la légitimité du combat. Pour des Résistants authentiques dont on ne peut nier la qualité, dire que l'on n'a pas entendu l'appel du 18 juin c'est d'une certaine façon se trouver exclu du cénotaphe des élus. C'est devenu une question d'identité, d'où la mise en place de stéréotypes qui ont pris le pas sur le reste.

A partir de 1970, l'enjeu n'est plus le même il y a évolution de la mémoire. Le général de Gaulle est mort mais il reste à jamais l'homme du 18 juin, le symbole de la Résistance. Le temps a passé, quelques résistants ont écrit leurs souvenirs, des historiens (Henri Michel) ont publié leurs travaux, tout cela entraîne un réajustement de mémoire. Le recul aidant, certains Résistants admettent mieux le côté artisanal de leur action, l'aspect inorganisé. D'autres groupes revendiquent le droit à la Résistance : (juifs, étrangers).

Ainsi, la reconstruction du passé se fait en fonction du contexte. Suivant les circonstances, il y a émergence de certains souvenirs, l'accent est mis sur tel fait plutôt que tel autre. Plus que tout autre parce qu'elle est source d'enjeux perpétuels, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale renvoie sans cesse au présent, reinterprétant le passé.

Ces quelques exemples nous ont permis de toucher du doigt quelques-uns des mécanismes de construction de mémoire. Nous avons constaté que mémoire et témoignage sont liés : qu'est-ce que témoigner ? C'est se mobiliser contre l'oubli pour retrouver les clefs de son passé. Cela étant, plusieurs formes sont possibles.

1^o Tout d'abord, le discours le moins reconstruit, celui qui consiste à énumérer des souvenirs désordonnés qui donnent une impression de vécu.

En ce cas, l'individu cherche moins à se raconter qu'à évoquer ce qui lui revient à l'esprit sous l'influence d'une forte émotion,

d'un déclic. Face à l'enquêteur, il se sent relativement libre, procédant par association d'idées. A cet égard, l'évocation des bombardements par des témoins illustre bien ce processus où la remémoration des impressions visuelles et olfactives est très forte. Parlant de "ses étonnements devant la bataille de Normandie", le témoignage de cette habitante de Caen est caractéristique. Elle commence par décrire l'arrivée des Canadiens jusqu'à Caen puis passe aux bombardements qu'elle situe en deux ou trois images comme autant de gros plans. Surgit alors un souvenir très précis (bien qu'elle ne puisse le dater) : elle revit les rues de Caen vides et se profile l'image "de troupes allemandes, montant vers la bataille, ayant chacun une carotte crue à la main". Evocation d'un paysage d'hiver en plein été à cause, explique-t-elle de la disparition des feuilles au mois de juillet là où les bombes les avaient soufflées. A aucun moment, le témoin ne se met lui-même en scène. Il s'agit de réminiscences à l'état brut.

2^o Tout autre est le récit où le témoin se raconte. Ce témoignage autobiographique correspond à un discours plus organisé. Se raconter c'est un acte social qui crée un lien entre l'interviewer et l'interviewé. Un dialogue s'établit, inégale. Le sujet n'est pas passif : il se mobilise contre l'oubli, remonte le cours de sa vie. Cependant, une sorte d'autocensure est là : il y a ce qu'il faut dire, et ce que lui-même pense devoir dire pour répondre aux attentes de l'enquêteur qui, par son approbation, peut ou non conforter les dires. Mais suivant sa place dans la hiérarchie sociale, l'image valorisante ou négative qu'a le témoin de lui-même ne se livre pas de la même façon.

On imagine sans peine les conséquences transposées à la période 1939-1945. Raconter sa guerre quand on a conscience d'avoir été un acteur historique mêlé de près à certains événements implique une mise en perspective très différente de celle d'un témoin plus anonyme. On passe du statut "objet d'histoire" à celui de "producteur" voire "fabricant" d'histoire. Le récit d'un chef de mouvement sera différent de celui d'un simple agent de liaison qui ont parfois vécu en commun certains épisodes. En particulier, le rapport qu'ils entretiennent avec leur passé n'est pas le même. Le chef de réseau, de mouvement, a tissé des liens étroits avec cette période : il a pris souvent contre son gré une épaisseur historique. Projété sur le devant de la scène, il est en quelque sorte prisonnier de l'image de marque qui lui est accolée et ce d'autant plus que l'opinion publique, la presse, les médias ont tendance à voir en lui "un juge en Résistance" "un expert", surtout lorsqu'il est le seul rescapé d'événements tragiques. Comment dans ces conditions échapper à un phénomène d'autogrossissement ? Comment ne pas apparaître comme l'unique détenteur de la vérité au nom du "c'est vrai parce que j'y étais". A l'historien de ne pas être dupé, d'endiguer les excès de mémoire en recoupant ses sources. Cela étant, en dépit des embûches, un témoin de ce genre reste irremplaçable parce que, même au milieu de reconstructions inévitables, il détient des renseignements de première main.

3^o Qu'en est-il du résistant "plus anonyme" ? Souvent celui-ci se montre assez détaché face à son passé : la page est tournée. Il faut donc convaincre l'interlocuteur de l'intérêt qu'il y a à recueillir son témoignage. Une fois sorties des stéréotypes ponctués de

"je n'ai rien d'intéressant à vous dire", "je n'ai pas fait grand chose", ces voix frappent par leur accent qui sonne juste. C'est la vie clandestine quotidienne qui constitue la trame du récit ; une "accumulation de petits faits vrais" (Dominique Schnapper) remonte à la surface.

C'est à travers le témoignage oral de l'une d'entre vous, agente de liaison à Lyon, que j'ai découvert le rôle réel de ceux et de celles qui portaient les messages, la vie harassante et difficile qu'ils menaient. Ce témoin m'a apporté bien des éléments qui ne sont pas perceptibles au travers des documents écrits : tributaire d'un tout petit budget, cette jeune fille n'avait guère les moyens de changer de vêtements souvent, aussi pour éviter d'être trop "repérable", échangeait-elle son manteau avec l'une de ses camarades ; pour exercer sa mémoire, elle avait pris l'habitude d'apprendre par cœur des poèmes, etc. De même au cours d'un congrès à Avignon, sur la presse clandestine, qui réunissait historiens et témoins, ceux-ci ont donné une dimension importante à ce colloque. C'est grâce aux témoignages de Jacqueline Bernard, Charlotte Nadel, Jacqueline Pardon que j'ai mieux compris comment était fabriqué un journal clandestin, bref toute une vie secrète qui n'a jamais l'occasion de s'exprimer m'est ainsi apparue. Ces témoignages vous le sentez permettent à l'historien de dépasser la sécheresse d'un document.

Le témoignage résulte d'une construction à multiples facettes. Des médias aux traditions familiales en passant par le contexte présent sans négliger le poids du groupe, chacun a joué un rôle. Tout homme secrète ses propres réminiscences, mais pour les évoquer il lui arrive de prendre en compte ceux des autres, de sorte que, nous le sentons bien, il n'est pas facile de démêler l'individuel du collectif, le vécu de l'appris, l'imaginaire du vraisemblable. L'interlocuteur n'est pas toujours en mesure de distinguer le "je sais" du "je pense", le "j'ai vécu" du "on m'a dit". Cela étant, en dépit des imprécisions, des reconstructions souvent inévitables, le témoignage oral apporte un nouvel éclairage pour mieux saisir les sources écrites. Il mêle une dimension humaine à une construction intellectuelle. Enfin et surtout, en donnant la parole à de nombreux laissés-pour-compte, il laisse affleurer un pan de l'histoire qui sans lui serait délaissé. (Applaudissements)

GENEVIEVE : Merci chère Dominique Veillon, vous n'avez pas été trop longue, nous vous aurions écouté encore beaucoup plus longtemps, mais, je vous assure que nous nous sommes senties très concernées par votre exposé et que nous avons une fois de plus éprouvé notre responsabilité de témoin. Nous continuerons à faire de notre mieux, avec toutes les lacunes involontaires que peuvent apporter nos témoignages... Et je crois, comme vous l'avez si bien dit qu'ils sont indispensables à l'historien.

Et maintenant, nous continuons à rester dans le même domaine, mais il y a une histoire toute récente qui a survécu au moment du procès de Barbie, et nous avons pensé qu'il serait utile que, d'une part, un des témoins, notre camarade le Dr Guyon-Bellot et d'autre part, une jeune étudiante de Lyon qui a assisté à plusieurs séances du procès, Géraldine Caciatorre, nous donnent leurs impressions.

La parole est au Dr Guyon-Bellot.

Intervention de M^{me} Guyon-Bellot

Je voudrais tout d'abord vous remercier de l'honneur que vous me faites de venir à cette tribune.

Pourquoi me demande-t-on de vous donner mon sentiment personnel sur le procès Barbie et de faire un compte rendu en tant que témoin et que Lyonnaise ?

Sans doute parce que, arrêtée à Lyon ainsi que mon mari après plus de quatre années de Résistance à Lyon et dans la zone sud, nous avons été interrogés par Barbie. Mon mari, Fernand Bellot a été fusillé le 9 juin 1944. J'ai été déportée à Ravensbrück et à Bendorsf et, le 26 mai 1987, j'ai témoigné au procès Barbie.

L'arrivée de Barbie en France le 5 février 1983 et sa première nuit passée à Montluc nous a toutes émues dans un premier temps. Personnellement, j'ai ressenti cette nuit-là (je n'ai pas dormi) une sorte de libération morale. J'imaginais le bourreau dans une de ces cellules étroites que nous avons bien connues. Et puis quatre années ont passé, de 1983 à 1987, où les longueurs de la justice ont destabilisé plus d'un Français, furent-ils anciens résistants.

On disait, et vous l'avez bien entendu : Barbie a déjà été jugé en 1952 et 1954. Il est trop tard. Quarante ans après, ce n'est plus le même homme. Ce procès n'aura jamais lieu. Ces réflexions me cruciaient. Mais il faut savoir pourquoi il a fallu tant attendre. Pour juger Barbie, antisémite, déportant des trains entier de famille juives, il n'y avait pas de problème juridique. Il commettait un crime contre l'humanité, imprescriptible, mais pour que les résistants arrêtés et déportés puissent porter plainte contre Barbie, il fallait une loi. En 1945, nous avons été assimilés à des combattants victimes de crime de guerre, et les crimes de guerre sont prescriptibles au bout de 20 ans en droit international. En 1952 et 1954, Barbie a été condamné à mort par contumace pour crime de guerre, les crimes de guerre comprenant les arrestations et les exécutions. En juillet 1986 la cour de cassation élargissait la notion de crime contre l'humanité aux résistants (je cite) "ayant été déportés dans des camps dont la vocation était l'avilissement et la négation de la personne humaine".

Autrement dit, lorsque Barbie arrêtait un résistant, il faisait son devoir, il protégeait l'armée de son pays. Il commettait un crime de guerre en torturant son prisonnier pour obtenir des aveux. Il a été jugé pour cela. Il commettait un crime contre l'humanité quand, croyant avoir obtenu l'aveu, il déportait ou fusillait son prisonnier devenu sans objet. Pendant ce temps-là, à Lyon, a couru une rumeur, une véritable rumeur comme il y en a eu dans d'autres villes : Barbie avait-il ramené avec lui des dossiers et des noms ? Ceux qui avaient quelque chose à faire oublier le craignaient. La Résistance ne serait-elle pas discréditée ? On parlait de déboulonner la statue d'un personnage important. Maître Vergès nageait comme un poisson dans ces eaux troubles. Il promettait de semer la terreur, dans l'un ou l'autre camp. "Le procès sera un scandale", avait-il dit. "A part l'ouverture du procès et ma plaidoirie, ce procès sera sinistre de médiocrité", avait-il écrit. Et puis,

ces rumeurs négatives et vulgaires s'effacèrent car les discussions juridiques plaçaient le problème beaucoup plus haut, et les préparatifs matériels commencèrent.

Ce procès que certains appellent le procès du siècle, c'est celui de la fin du siècle, et c'est un grand moment d'histoire. En tout cas, c'était peut-être le dernier procès où paraissaient des témoins encore vivants.

Du 11 mai 1987 au 4 juillet 1987, Lyon redevint la capitale de la Résistance. Dès les préparatifs, la ville était en effervescence. Dans son ensemble, la population s'intégrait à tout ce qui concernait ce problème, qui défrayait toutes les conversations, 78 % des Lyonnais, à ce moment-là, étaient d'accord pour que Barbie soit jugé. Quand on prenait un taxi — ce qui m'est arrivé souvent à ce moment-là à Lyon, le chauffeur vous interrogeait avec passion, les plus âgés vous racontaient leurs souvenirs de l'occupation et c'était parfois des souvenirs d'enfance. Vous avez tous vu en photo comment était organisée la salle des pas-perdus au palais de justice de Lyon.

Le public était toujours très nombreux et tout le monde ne pouvait pas entrer, mais il était terriblement filtré, et là Géraldine vous en parlera, quand les jeunes voulaient venir, il fallait qu'ils fassent la queue des heures sur les marches du palais. On faisait entrer les cinquante premiers, et ils restaient debout pendant tout l'après-midi. Mais le service d'ordre était courtois. Le service d'ordre était partout, je ne sais pas si cela a frappé Geneviève de Gaulle, mais je n'avais jamais vu autant de policiers. Il y en avait partout, dans la rue, sur les toits, à toutes les issues, à toutes les portes, sur les marches et à l'intérieur du palais. Il y avait des cars pleins de policiers à côté d'un petit jardin. Et, dans la salle, il y avait des officiers qui allaient et venaient, semblant toujours sur le qui-vive. Quelquefois, ils donnaient des ordres qui montraient qu'ils avaient un doute. Quand un officier arrivait et disait à tous les policiers : "Que personne ne reste debout, faites sortir tous les gens qui sont debout, et que les gens qui sont assis ne se lèvent pas", on avait quelquefois un peu peur.

Ce procès a été mené par un président que j'ai trouvé extraordinaire. Très courtois, le président André Sertigny s'adressait à l'accusé en disant : "Monsieur l'Accusé". Ça me faisait presque sourire. Il était très sensible, mais ferme quand il le fallait.

Le jury était un jury de jeunes, parce que la moyenne d'âge n'atteignait pas 40 ans. Aucun des jurés n'avait été adulte durant la guerre. Il y avait quatre femmes et cinq hommes. Ces jurés, il faut leur rendre hommage, parce que j'ai lu un article sur l'un d'entre eux, une femme. Le procès a duré deux mois, et pendant deux mois, les jurés ont passé tous leurs après-midi, de 13 h 30 à 20 heures, assis sur une chaise derrière le président à écouter tout ce qui se disait, et vous savez qu'ils ne doivent absolument pas montrer leurs émotions ni ce qu'ils pensent de par la loi. L'ambiance de la salle, en principe évidemment, était favorable aux témoins, aux résistants. Beaucoup sont venus. Parmi eux un monsieur qui marchait avec des béquilles et avait une minerve qui le prenait du haut de la tête jusqu'aux lombes. Il est venu tous les jours en T.G.V. de Paris à Lyon pendant deux mois. Sa femme était morte et lui avait été déporté.

Quand on était allé plusieurs fois dans cette salle, on finissait par se connaître. Moi qui ne parle pas volontiers aux gens que je ne connais pas, j'étais arrivée à sympathiser. Il y avait évidemment les journalistes et les photographes. Là, les journalistes m'ont un peu déçue dans certains domaines, parce que j'ai témoigné le jour où Barbie est revenu, le 26 mai ; on avait dit depuis 48 heures qu'il allait sans doute revenir parce que nous étions quatre témoins à ne pas avoir été confrontés avec lui en prison, et le président voulait qu'on le reconnaîsse. Alors, ce jour-là ça a été l'affleurement général, il a fallu, dit-on mettre en service des T.G.V. supplémentaires parce que les journalistes venaient beaucoup plus nombreux quand Barbie était là. Ils étaient venus les trois premiers jours, puis le 26 mai et ensuite beaucoup moins.

Il y avait 120 parties civiles, 101 témoins, 39 avocats de la partie civile, un de la défense et trois ensuite. Pendant ces huit semaines de procès, il y a eu des moments très forts au cours de certains témoignages particulièrement importants, impressionnantes, touchant les exactions les plus effroyables de Barbie, et aussi des témoins que l'on amenait en les portant sur des fauteuils ou sur une civière. André Frossard, le 25 mai, a été un très grand témoin, tout le monde le connaît. Il a parlé du professeur Gompel, un savant très connu, dont Einstein disait que c'était l'un des deux Européens qui pouvait le comprendre. Ce professeur a été battu, puis ébouillanté par Barbie de la tête aux pieds. André Frossard l'a d'ailleurs raconté dans sa *Maison des otages*, la baraque aux juifs de Montluc. Quand le Pr Gompel qui était âgé, est revenu à la baraque toute sa peau s'en allait. Il ne disait rien, il ne se plaignait pas, de temps en temps seulement il demandait qu'on lui enlève un morceau de peau. Un jour il a demandé à aller sur la tinette, deux camarades l'ont porté, l'ont assis, il est tombé, il était mort. C'est sa famille qui avait demandé à Frossard de témoigner. A noter aussi le témoignage d'Elie Wiesel, celui de Geneviève de Gaulle-Anthonioz parlant de Ravensbrück, de son inhumanité et de sa chambre à gaz.

Le silence qui s'imposait au moment des témoignages, à un millier de personnes, était lourd, prenant. Il était quelquefois rompu par des jeunes qui ne pouvaient retenir leurs larmes.

Certains témoignages ont paru un peu longs et il y en a eu de franchement orientés.

Quant à moi, j'ai pensé que si je devais témoigner au procès, je devais dire ce que j'avais à dire sans haine, mais aussi sans trop d'émotion, sans paroles violentes. Une amie m'a demandé comment je m'étais préparée. Pendant deux mois, je me suis réveillée toutes les nuits à 3 heures, et jusqu'à 8 heures je ne pensais qu'à ça, j'essayais de savoir ce que j'allais dire et comment. Or j'ai un grave ennui. Il m'arrive d'avoir des décharges d'adrénaline qui me dessèchent complètement la bouche et je ne peux plus dire un mot. En attendant de témoigner, j'ai attendu trois heures, et j'ai bu, autant que je pouvais, mais je pensais "Quand je vais parler, si je ne bois pas deux gorgées toutes les cinq minutes, je ne pourrai plus rien dire." Or l'infirmier présent n'avait pas le droit d'aller vers la tribune. Alors on a donné une bouteille d'Evian à l'huiquier ; il s'est assis en face de moi avec un verre et, chaque fois que je tendais la main, il me donnais le verre.

L'avocat, qui m'avait expliqué la distinction entre les crimes de guerre, et les crimes contre l'humanité, m'avait dit : "Vous parlerez de votre mari à l'époque des interrogatoires, mais une fois que Barbie le fait fusiller c'est terminé, ce n'est pas du domaine du procès Barbie actuel. Mais vous parlerez des camps." J'ai, bien entendu, parlé de l'avant-guerre, du nazisme, de la façon dont on devenait résistant. Nous sommes devenus résistants surtout par antinazisme.

Et puis, mon mari et moi étant militaires, nous n'avons pas accepté la défaite de 1939 et surtout l'occupation. Nous retrouvant aux amis de *Temps Présent* (nous étions étudiants en ce temps-là), nous avons tout de suite lu les petites feuilles qui ont fusionné ensuite pour donner *Combat* et ensuite *Témoignage Chrétien* en 1941. Alors là on s'est donné presque entièrement au point de vue presse à *Témoignage Chrétien*. On a écrit, on a diffusé, dans toute la région sud, mon mari en faisait le tour tous les mois. J'ai raconté tout ça, et j'ai raconté aussi comment la Gestapo avait placé un agent — c'était un Italien — à l'intérieur de *Témoignage Chrétien* pour essayer d'avoir le grand chef. Ils ne l'ont pas eu. Ils n'ont eu que nous.

J'ai raconté comment Barbie a fait arrêter mon mari à un rendez-vous qu'il avait avec cet Italien, qu'on devait mettre hors d'état de nuire, mais évidemment la Gestapo était beaucoup plus rapide que nous. Et puis mon mari a été interrogé par Barbie. Moi, j'ai été arrêtée trois jours après. J'aurais pu disparaître, mais il fallait d'abord prévenir tout le monde. Mon mari a été battu, passé à la baignoire, et ensuite moi j'ai été interrogée de façon très douce par Barbie, il avait vu que la manière forte n'allait pas avec mon mari. J'ai fait ce que l'on m'avait dit de faire : si vous êtes arrêtée, il faut tout nier, même l'évidence et l'on ne peut pas aller plus loin. Alors, Barbie m'a dit "je vais aller chercher vos parents, (mes beaux-parents étaient déjà arrêtés)". Je lui ai répondu "On est quatre à Montluc, on sera six".

Alors Barbie m'a proposé de me mettre en rapport avec mon mari. "Si je vous dis les questions que je lui pose et auxquelles il ne veut pas répondre, et que vous vous alliez les lui poser, vous viendrez me dire ce qu'il vous a répondu." Alors, on nous a mis tous les deux dans une cave. Tout d'abord, mon mari n'a même pas voulu s'approcher de moi, il m'a dit : "Qu'est-ce que tu fais là ? Qu'est-ce que l'on t'a demandé ?" "On m'a demandé de te poser cinq questions." "Pourquoi as-tu accepté ?" "Mais, pour te voir." "Même ça je ne veux pas le leur devoir." "Alors, qu'est ce que je vais répondre en remontant ?" "Tu leur diras que je te parlerai de ces questions après la guerre." Je suis remontée. Barbie évidemment était fou. Il m'a dit : "Puisque c'est comme ça, nous allons fusiller votre mari." Alors là je me suis mise à rire, j'ai dit : "mais ce n'est pas possible, Monsieur, nous ne sommes pas juifs, nous ne sommes pas communistes, nous ne sommes pas terroristes, je n'ai jamais tenu une arme, mon mari non plus, comment voulez-vous le fusiller ?" Et là il m'a répondu : "Madame, vous êtes pire que les juifs, pire que les communistes, vous êtes pire que les terroristes, parce que c'est vous, par vos écrits, qui armez la main de tout le monde."

Après avoir raconté tout ça, au procès j'ai parlé des camps. Mon avocat m'avait dit qu'il

fallait parler des femmes dans les camps, leurs problèmes n'étant pas les mêmes que ceux des hommes. Là, j'ai prévenu le président que j'allais dire des choses horribles en m'adressant surtout aux femmes jurées, qui me comprendraient mieux. Alors, j'ai raconté, les poux, la vermine, les coups, tout ce que l'on peut imaginer avec des femmes qui n'ont pas changé de linge depuis un an, qui n'ont pas d'eau, pas de savon, rien. A un moment donné je me suis étendue sur les poux, j'ai dit qu'il y en avait de toutes les races ; des gris, des noirs, des marrons, ceux qui avaient une croix, et l'on disait : "Ça, c'est un pou à toi, ça c'est un pou à moi, etc." A ce moment-là j'ai vu le président, ahuri, affolé, il prenait des notes depuis le début que je parlais, il ne pouvait plus écrire. Alors, je me suis arrêtée, il y a des moments où l'on ne peut pas aller plus loin.

A la fin de ma déposition, Bergam, un avocat, m'a demandé, ce que en tant que chrétienne, je pensais du pardon, et si je pensais avoir pardonné. Je lui ai répondu que cette question me posait un rude problème, parce que toute ma vie je me suis demandé ce que c'était que le pardon, comment l'on pouvait pardonner. Je ne pouvais formuler qu'un souhait pour Barbie, c'est qu'il reconnaîsse ses crimes et qu'il s'en repente.

La-dessus, l'audience est suspendue et l'on nous annonce que Barbie allait arriver. Il est arrivé à 6 h 50 et il est parti à 7 h 05. Nous étions cinq à le reconnaître et à jurer que c'était bien lui. Moi, effectivement, je l'ai vu quand il est arrivé, exactement sous le même angle que lorsqu'il m'interrogeait. Et c'était absolument lui. Car, médecin radiologue, je vois un peu à travers, il ne faut pas se laisser prendre par la peau, les masses molles, il faut imaginer le squelette qui, lui, ne change pas. L'angle du maxillaire, la courbe du nez, les sourcils.

Les plaidoiries m'ont un peu déçue, mais c'était très difficile, à des parties civiles en 39 morceaux, de partager tout ce qu'il y avait à dire. Ce que j'ai retenu en particulier, c'est la personnalité du procureur Truche, un monsieur, pas du tout orateur, mais d'une honnêteté d'esprit et d'un sens didactique extraordinaire. Je vous cite simplement une de ses paroles : "Ils (les témoins) ont osé dire à cette barre ce qu'ils n'ont jamais dit à leurs propres enfants ; cela signifie qu'ils ont mis en nous toute leur confiance et qu'ils ont compris que l'effort qui leur était demandé éclairerait la conscience de tous. Je n'en reparlerai pas, vous avez reçu ces témoignages comme moi, et je n'ai pas de mots pour en parler. Par mon silence, j'exprime à ces victimes rescapées, mon respect et ma compassion. Maintenant, il faut leur donner la justice qui leur a été refusée. Et puisque nous avons l'opportunité de juger Barbie, pourrait-on tolérer qu'un homme, complice dans un seul dossier de 400 assassinats, échappe à une lourde condamnation ?"

Quand on pense aux déportés, c'est plus de 4 000 morts qu'il a sur la conscience, et la conclusion du procureur Truche est tombée comme un couperet : "Je demande qu'à vie Barbie soit reclus." Je ne vous parlerai pas des plaidoiries, mais simplement de la plaidoirie de Vergès qui a été une ignominie. J'en reparlerai plus tard si vous voulez, parce que ça non plus ce n'est pas beau.

En conclusion, qu'a été ce procès historique pour nous ? Je pense que ce fut la

conclusion de notre douloureuse histoire. Barbie en prison représente tous nos bourreaux de France et d'Allemagne. Ce procès, en mettant au jour ce que nous avons vécu, l'a exorcisé en quelque sorte et surtout nous a permis de jeter une fois pour toutes aux yeux du monde, la vérité quasi-totale sur les camps nazis, ce que nous avions tu pendant plus de quarante années. Nous avions bien besoin de ce soulagement. (Applaudissements)

GENEVIEVE : "Merci beaucoup chère camarade, vous nous avez, bien sûr, bouleversées en faisant revivre ce procès, mais vous avez su aussi en dégager l'essentiel, ça ne m'étonne pas de vous ; je crois que nous avons bien fait de vous demander de venir, nous avions besoin de cette réflexion et en même temps de ce témoignage. Nous allons pouvoir, tout à l'heure, échanger des remarques et des questions, et je vous demande de bien vouloir rester à la tribune. Je voudrais maintenant donner la parole à notre jeune amie Géraldine qui est venue spécialement de Lyon pour nous donner sa vision à elle, celle d'une jeune fille de vingt ans.

Intervention de Géraldine

"Il est bien difficile pour moi de parler après un tel témoignage, je vais quand même essayer, et avant de commencer, je tiens à vous dire combien je suis heureuse et flattée de me trouver parmi vous aujourd'hui. J'aimerais solliciter votre indulgence et votre compréhension quant à l'utilisation de certains mots, de certaines expressions, que vous jugeriez mal employés et peut-être même choquants sans aucune intention de ma part.

Vous avez dû vous demander quelles ont pu être les motivations et l'intérêt qu'un jeune a pu ressentir devant l'événement que représentait le jugement, à Lyon, de Klaus Barbie. En ce qui me concerne, c'est une histoire assez longue, je vais essayer très rapidement de vous le raconter.

"Tout commence lors d'un voyage de classe, vous savez, ces voyages de fin d'année au collège, voyage qui nous a amenés en Allemagne près de Munich, et nous a permis de visiter le camp de concentration de Dachau. Devant les images horribles et devant tout ce que l'on a pu nous montrer, nous nous sommes posé beaucoup de questions. Comment la vie des camps pouvait-elle s'organiser ? Comment pouvait-on vivre une telle période ? A partir de ce moment-là, je me suis plongée dans beaucoup de livres et de récits, parce que je voulais en savoir plus. Alors, évidemment, comment ne pas se sentir attirée, concernée et intéressée par le procès Barbie ? Ce procès, je pense, est l'un des derniers, c'est le dernier criminel de guerre que nous allons juger. De plus, je me trouvais à Lyon, il était impardonnable de ne pas y aller. C'était aussi la chance unique d'avoir des réponses à mes questions.

Avant d'assister à ce procès, nous avons eu l'occasion d'en discuter avec des amis. Alors là, j'ai été très surprise de l'attitude de certains qui trouvaient préférable de fermer les yeux sur un passé, mon Dieu ! très douloureux, plutôt que de se plonger dans les livres, et de se trouver en face de vérités déshonorantes pour l'espèce humaine. Nous avons eu aussi des discussions assez violentes. Et c'est pourquoi, j'ai voulu assister à ce procès. Alors, j'ai eu la chance de ne pas attendre des

heures dehors. Je sortais du conservatoire, après dix heures de cours, et, voyant un rassemblement devant le palais de justice, je me suis approchée, pensant qu'il devait se passer quelque chose. J'avais à peine posé mon cartable qu'un gendarme a dit : "Cinq, cinq maintenant." On m'a poussée, j'étais la première à entrer. Les contrôles ont été très stricts, très sévères, et moi bien sûr, j'avais mon boîtier de flûte, il a fallu que je démonte tout ça, on a tapé les tuyaux pour voir si ce n'était pas une bombe ou Dieu sait quoi, et lorsque les policiers ont été rassurés, je suis entrée. J'ai tout de suite été surprise par la chaleur, la tension, l'atmosphère qui pesait, depuis l'ouverture du procès.

Il devait être 18 h. C'était le premier jour. Barbie était présent, et moi, je n'en revenais pas d'être là et de voir cet homme-là de mes yeux, parce que, quand on lit des récits, on se fait une certaine image d'un criminel, — d'un boucher, comme on l'appelait —, et l'avoir devant soi c'est tout de même autre chose. La première réaction que j'ai eue, c'est la surprise de le voir si posé, si détendu. Souriant, aimable, il n'avait pas l'air d'être responsable et j'avais du mal à me représenter tout ce qu'il avait pu faire subir à d'autres. Mais surtout, ce qui m'a choquée — et là j'ai vraiment eu du mal à le supporter — c'est de voir cette ironie en lui, ce fou rire, cette force tranquille. D'autre part, il était toujours de profil, moi j'étais derrière, debout. Un certain nombre de gens étaient sortis, de sorte que je me trouvais assez près de la barrière. Ce qui m'a choquée c'est son regard, lorsqu'il s'est tourné à trois reprises vers le public. Je crois que si j'avais été torturée, je l'aurais reconnu comme toutes les victimes parce que, c'est son regard qui l'a fait reconnaître, j'ai été glacée d'effroi.

Le public aussi l'a senti. Il y avait une espèce de silence, nous étions tous en quelque sorte recueillis. J'ai compris un peu tout ce qu'avaient pu vivre ces gens-là et ce qu'ils devaient ressentir à l'audience. Je tiens aussi à dire que, pour moi c'était un devoir de m'y rendre, je dis bien un devoir. Des jeunes que je ne connaissais pas m'ont dit que c'était aussi un devoir pour eux en hommage à tous ceux et celles qui n'avaient pas hésité à sacrifier leur vie pour préserver une jeunesse de tout ça. Nous qui n'avons pas vécu tout ça, nous sommes obligés de nous poser beaucoup de questions, et puis, à voir la vérité en face, à savoir que la race humaine est très faible par moments et que nous avons tous une responsabilité. J'ai vécu ce procès et j'en ai discuté avec le grand rabbin de France, que j'ai eu la chance de rencontrer. Il m'a dit : "Toi maintenant, tu as une mission, tu as eu la chance de pouvoir assister à quelques séances (j'ai assisté à trois séances, et notamment à l'interrogatoire entre guillemets de M^e Lesèvre) et maintenant tu vas témoigner, tu vas aller voir d'autres jeunes et tu vas leur dire ce que tu as ressenti, pour que ton émotion les fasse réfléchir, qu'ils s'y plongent, que d'eux-même ils y pensent. Parce qu'on dit : 'Plus jamais ça', mais ça peut se produire, ça ne sera pas forcément les mêmes événements, la même tragédie, mais il s'en passe tous les jours, d'autres dans le monde et je crois que nous avons notre mot à dire : il faut que nous nous mobilisions ; or je ne suis pas sûre qu'à l'heure actuelle beaucoup de jeunes aient cette conscience-là de faire quelque chose. Il y a des problèmes que l'on ne peut pas résoudre, mais on doit les avoir présent dans la tête et en parler, je crois que parler avec les autres,

c'est déjà faire beaucoup, c'est un grand pas vers une solution peut-être."

Je ne pensais pas être aussi émue.

Si vous avez des questions à poser, je suis prête à y répondre.

GENEVIEË : Je voudrais d'abord remercier Géraldine. Elle nous a conquis par cette émotion qu'elle n'a pas pu dissimuler mais qui nous l'a fait sentir encore plus proche, car cette émotion, c'est bien la nôtre, et puis par ce regard si juste. C'est très réconfortant pour nous d'entendre un tel témoignage et nous la remercions vraiment de tout cœur.

Et maintenant, si vous le voulez bien nous allons ouvrir, non pas un débat, parce qu'il n'y a pas de débat mais il y a sûrement des questions à poser. Il y a trois intervenants, très différents, très divers, et dans le fond la matière de leur intervention était bien proche. Certainement il y a des questions à leur poser. S'il y a des questions à Dominique Veillon, elle va certainement revenir sur cette tribune, ou l'on va lui donner le micro volant, et je demande aux deux autres de rester encore avec nous.

Nous allons voter et pendant ce temps-là celles qui ont des questions à poser peuvent intervenir.

Intervention de JACQUELINE PARDON : Je voudrais faire une remarque au sujet du concours de la Résistance de cette année, il y avait deux thèmes pour la classe de troisième et la classe de terminale. Le thème de la classe de troisième amène déjà quelques remarques, il était trop difficile pour le niveau de la classe. Mais le sujet qui en a été tiré était carrément impossible. Les professeurs d'histoire eux-mêmes ont dit être incapables d'y répondre. Alors, il faudrait en tenir compte lors du prochain concours. Le sujet pour la région parisienne portait sur la résistance extérieure, sur le rôle du général de Gaulle, et l'on demandait de préciser ce qui s'était passé en Afrique avec Félix Eboué, le maréchal Leclerc et Koenig. Les élèves des classes de troisième ont été complètement déconcertés et n'ont pas su répondre. Or, comme nous étions passés dans un certain nombre de classes, j'en déduis que notre témoignage n'a servi à rien.

DENISE VERNAY : "Merci Jacqueline, je pense que Paulette Charpentier en a pris bonne note."

JACQUELINE PARDON : Je voudrais dire : "Nous donnons notre avis, mais nous ne sommes plus là quand on décide du sujet, car souvent ça se passe après."

MONIQUE DELOBEL : "On devrait aussi rencontrer les Français libres. Eux aussi ont beaucoup à dire."

DENISE VERNAY : "C'était l'occasion, c'est pourquoi je trouve que le thème général était bon."

MAGUY SAUNIER : Je voudrais demander à cette jeune fille lyonnaise si elle peut nous dire ce que pensaient les jeunes qu'elle a rencontrés de l'attitude de Vergès ; est-ce qu'elle vous a choquée plus que l'attitude de Barbie ? Qu'est-ce qui vous a choquée le plus ?

GERALDINE : On a pensé que Vergès avait été très très fort, qu'il ne reculait devant rien, il prenait beaucoup de risques et parfois était à la limite de la politesse à l'égard des gens que l'on interrogeait, mais il nous a plus choqué que l'attitude de Barbie, oui. C'est

d'abord quelqu'un qui ne nous est pas sympathique, pas seulement aux jeunes. Il n'est pas sympathique à beaucoup de gens. Vous savez, il a été invité par les élèves de Sciences-Po à discuter sur un certain nombre de points, en particulier sur Abdalhah qu'il venait de défendre et à s'expliquer sur un certain nombre de choses concernant Barbie. Il est venu. Il a été de nombreuses fois hué, sifflé, et je passerai sur les injures.

DENISE VERNAY : Merci Géraldine, une autre question ?

MARIE-THERÈSE HENRY : Je voudrais simplement poser une question à Geneviève et à M^e Guyon-Bellot : est-ce que pendant leur témoignage, Barbie a osé les regarder dans le blanc des yeux ?

GENEVIEË : Mais madame, Barbie n'était pas là, il n'a pas assisté aux témoignages. Je ne l'ai pas vu une seule fois.

M^e GUYON-BELLOT : Barbie a été là les trois premiers jours, puis il est venu le 26 mai, car nous étions cinq à devoir le reconnaître ; il est revenu une fois de plus cinq ou dix minutes et finalement on l'a obligé à assister au verdict. Un point c'est tout. En deux mois.

MARIE-THERÈSE HENRY : Est-ce que certaines ont lu *Le Point* de la semaine dernière ? Il contient un reportage sur un camp de concentration en Colombie dans une colonie de 20 000 Allemands, qui recommencent exactement la même chose avec la bénédiction de Pinochet.

M^e GUYON-BELLOT : D'ailleurs Barbie a été envoyé en Amérique du Sud, parce que là-bas on recevait les nazis à bras ouverts depuis quarante ans. De même en Bolivie, au Paraguay, au Chili parce que les gens là-bas, paraît-il, ont une sainte admiration pour l'armée nazie et ils ont fait refaire leur armée sur le même modèle.

GERALDINE : Suite aux propos de M^e Bellot qui vient de nous dire à l'instant que certains avaient de l'admiration pour l'armée nazie, je voudrais dire, ce que j'ai vu de mes yeux. Ça se passait à la classe d'allemand en terminale, des gens qui n'ont pas de personnalité, qui veulent épater d'autres, qui apprennent des chants nazis, qui se font coiffer à la mode nazi, etc., etc., ça se voit de nos jours dans les classes. C'est relativement rare, mais ça existe.

YVETTE FARNOUX : C'est, moi aussi, un peu à Géraldine que je m'adresse. Au début de cette assemblée, on nous a dit que l'on organisait un rassemblement à Saint-Etienne, et les avis sont partagés : faut-il avoir une table ronde avec des jeunes ou est-ce inutile ? J'aimerais avoir votre réponse d'une part, et d'autre part dire que les jeunes ne sont pas tous des étudiants ou des scolarisés. On peut trouver des jeunes dans d'autres milieux.

GERALDINE : Moi j'aimerais discuter avec vous, parce que bien souvent, on n'ose pas aller voir les personnes qui ont vécu cette période, parce qu'on a peur de les faire souffrir en leur rappelant des souvenirs peu agréables. On a une position plutôt délicate, et de vous voir venir à nous, eh bien ! c'est très réconfortant.

M^e GUYON-BELLOT : Je dois ajouter à ce que vient de dire Géraldine, qu'elle voulait venir me voir, au moment du procès nazi car nous habitons le même quartier et que sa maman, lui a dit : "Non, il ne faut pas y aller."

GERMAINE TILLION : A propos de la ren-

contre de Saint-Etienne, je voulais simplement conseiller de faire une préréunion au cours de laquelle les jeunes feraient une liste de questions qu'on diffuserait ensuite parmi les témoins afin qu'ils préparent précisément les réponses exactement adaptées aux questions posées. Alors là vous aurez nécessairement quelque chose qui aura : 1^e des jeunes concernés, 2^e des témoins concernés et par conséquent, vous aurez un vrai dialogue.

GENEVIEVE : "Nous retenons la suggestion de Germaine Tillion et je pense que Marie-Louise et Violette vont certainement en tenir compte.

DENISE VERNAY : Je veux ajouter à ce qu'a dit Géraldine, que si les jeunes ont parfois des scrupules à vouloir venir nous voir, nous avons quelquefois des scrupules à aller vers eux, pour ne pas avoir l'air non pas de croulants, mais de gens qui radotent leur propre histoire. Qui fait le premier pas ? C'est parfois dans des cas comme ceux-là qu'on peut le faire plus facilement ou par l'intermédiaire de professeurs, de parents ou d'amis.

GENEVIEVE : Si vous le permettez, je voudrais encore dire quelque chose. C'est un problème que nous nous sommes posé, nous toutes qui avons des enfants, surtout celles qui ont eu des enfants après le retour. Qu'est-ce qu'il fallait leur dire et ne pas leur dire ? Nous ne pouvions pas ne pas partager avec eux, dans la mesure où ils pouvaient le comprendre, une partie de cette expérience, mais elle était tellement terrible que nous voulions pas non plus que leur vie entière en soit marquée. Nous nous trouvions souvent dans ce dilemme. Mais moi je voudrais, chaque fois que je parle avec des jeunes, ne pas cacher l'horrible vérité, j'essaie de montrer aussi ce qu'il a pu y avoir d'enrichissant, de grand, de noble, dans le fait d'avoir été engagé dans un combat volontaire sur lequel il n'y avait pas de doute de conscience. Nous savions ce que nous voulions faire d'une part, et d'autre part, ce que nous avons trouvé en déportation, c'est-à-dire, en même temps que cette effroyable tentative d'avilissement, de destruction de nous-même, d'admirables exemples de courage et de dignité. Et puis aussi ce qui nous anime toujours aujourd'hui, je pense que Géraldine a dû le voir, c'est cette solidarité, cette affection, cette chaleur. Je crois qu'il y a peu de groupes humains qui puissent en témoigner aussi vivement.

Voilà aussi pourquoi nous avons quelquefois des scrupules vis-à-vis des jeunes. Mais le procès Barbie est arrivé, ce n'est pas nous qui l'avons décidé, et c'était une occasion unique tout de même que la vérité soit mieux connue. Elle avait été tellement oubliée petit à petit, c'est tellement douloureux pour la conscience humaine, on a envie d'oublier ces choses-là, et cependant, il ne faut pas les oublier.

GENEVIEVE : Après notre déjeuner à la Maison des Polytechniciens, vous avez plusieurs possibilités :

- vous rendre à l'A.D.I.R.
- la visite du musée de la Légion d'honneur pour celles qui se sont inscrites.
- le musée d'Orsay, visite gratuite avec votre carte d'invalidité. Outre tous ses trésors, il s'y tient en ce moment une exposition Van Gogh.

J'espère que vous serez très nombreuses à l'Etoile car nous avons la musique militaire.

Je vous souhaite un très agréable déjeuner.

A l'Arc de Triomphe



Jeanine Dumoulin et M.L. Bordet portant la gerbe



Geneviève Anthonioz ranimant la flamme.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Marie (6 décembre 1987) et Maxime (14 mars 1988), petits-enfants de notre camarade Jacqueline Fleury.

Edouard Marnat, petit-fils de notre camarade Martine Marnat, 30 novembre 1987.

DÉCÈS

Notre camarade Madeleine Flottat, de Montbéliard, est décédée fin février 1988.

Notre camarade Marie-Marguerite Fuchs, de Strasbourg, est décédée le 11 février 1988.

Notre camarade Suzanne Köhler, de Paris, est décédée le 28 janvier 1988.

Notre camarade Suzanne Lecluzio, de Pont-l'Evêque, est décédée le 11 février 1988.

Notre camarade Marlyse Lucioni, née Guttmann, a perdu son mari en janvier 1988.

Notre camarade Germaine Meyer, de Cannes, est décédée le 23 décembre 1987.

Notre camarade Madeleine Perrin, de Neufchâtel-en-Bray, est décédée le 29 janvier 1988.

Notre camarade Anne de Seyne-Larlanque (Anne Fernier) a perdu son mari le 5 octobre 1987.

Notre camarade Yvonne Ziegler, de Pont-l'Evêque, est décédée le 16 janvier 1988.

Distinctions

Nos camarades Madeleine Peter, Suzanne Plisson, Marthe Scheibel et Tania Roux viennent d'être promues au grade d'Officier de la Légion d'honneur.

Nos camarades Marie-Louise Pfeiffer et Germaine Sieger ont reçu la Médaille militaire.

Recherches

Si une de nos camarades a connu Paulette Duhalde, décédée à Ravensbrück, qu'elle veuille bien écrire à son oncle, M. Gilbot, 1, rue Delambre, 75014 Paris.

Marta Fiszer, domiciliée 2/15 Hanarkis Str. Jaine, Israël, cherche des renseignements sur Vivianne, une Française qui travaillait en 1945 à l'hôpital de Mauthausen où, après les bombardements, beaucoup de Français furent hospitalisés. Grièvement blessée, considérée comme inopérable, Marta Fiszer fut soignée par cette Vivianne qui lui a sauvé la vie.

Correspondance

Nous avons reçu la lettre suivante de Mme G. Gemahling, membre du comité directeur de *Défense de la France* pendant la guerre et chargée du service social aujourd'hui encore :

Voici un an que Marie-Louise Messéan nous a quittées, elle nous manque et nous avons rappelé ce qu'elle représentait pour nous. Cependant certaines de nos camarades se sont étonnées qu'on ne parle pas de la part qu'elle a prise dans l'action du mouvement de résistance Défense de la France.

Ce n'est pas étonnant ; elle était si discrète ! Héberger des camarades – une pièce de la rue de Verneuil était toujours à la disposition du mouvement –, garder en dépôt caisses de journaux, clichés, jeux de faux tampons qu'on appelait "Mairies", abriter des réunions du comité directeur, tout cela semblait normal. De même il a semblé naturel, après la Libération, de faire partie du comité social de D.F., de suivre et d'aider les déportés, les malades, les jeunes à se réinsérer, d'apporter une aide à celles des familles de nos camarades disparus qui en avaient besoin.

Est-ce assez dire pourquoi nous parlons souvent d'elle et ne pouvons l'oublier !

En souvenir de l'étroite collaboration existante entre elle et Marie-Louise Messéan, Mme Gemahling précise qu'elle reste à la disposition de l'A.D.I.R. pour compléter si besoin est l'aide apportée par l'A.D.I.R. aux anciennes de *Défense de la France* comme elle le faisait avec Mlle Messéan.

Directeur-Gérant : G. ANTHONIOZ
N° d'enregistrement à la
Commission paritaire : 31 739